

# NOUVELLE AIRE

NUMÉRO SPÉCIAL : BILAN 2003-2008

Le SCoT pour  
une organisation  
cohérente  
du territoire



## ↳ Editorial

À l'heure où l'environnement est au cœur de toutes les préoccupations, le rôle et le devoir des collectivités sont d'anticiper les besoins de demain. C'est pourquoi les élus de l'aire toulonnaise ont fait le choix du développement durable en lançant il y a 5 ans la démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce SCoT est l'outil à notre disposition pour planifier l'organisation de l'espace à l'échelle de notre bassin de vie. Il doit déterminer les grands équilibres entre espaces urbains et espaces naturels et agricoles. Or aujourd'hui, nous savons tous que cet équilibre est fragile.

Après 5 années de travail, le SCoT est entré dans une phase de concrétisation et les éléments de diagnostic constatés ont permis de s'orienter vers des objectifs partagés par les élus et tous les partenaires.

Ce nouveau numéro de Nouvelle Aire, restitué les grandes lignes de travail effectué, il fournit les informations essentielles pour le citoyen qui souhaite mieux comprendre l'aire toulonnaise et par là même contribuer à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

### **Robert Bénéventi**

Maire d'Ollioules  
Vice-président  
de Toulon Provence Méditerranée  
Président du SCoT  
Provence Méditerranée

## ↳ Qu'est-ce qu'un Schéma

En décembre 2002, les élus des 31 communes de l'aire toulonnaise ont lancé la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le document de planification qui définira les grands objectifs d'aménagement et de développement de l'aire toulonnaise pour les 15/20 ans à venir.

Créés par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13 décembre 2000, les SCoT ont pour objectif de garantir un équilibre

↳ **Un SCoT pour définir ensemble nos ambitions pour le développement du territoire :**

- Combien de logements faudra-t-il construire ?
- Quels types d'activités économiques allons-nous développer ?
- Quelles populations vivront sur le territoire (âge, revenus, taille des familles, etc.) ?
- Comment allons-nous améliorer les déplacements au sein de l'aire toulonnaise ?
- Quels espaces allons-nous protéger ?
- Quelle qualité de vie allons-nous offrir sur nos territoires ?

↳ **Le SCoT ne se substitue pas aux projets et initiatives des communes et intercommunalités.**

Il permet de répondre aux problèmes communs qui nécessitent d'être traités à une échelle plus large que celle des communes ou des intercommunalités (par exemple : les transports, l'habitat, la forêt...).

Il fixe un cadre de référence partagé pour éviter les incohérences entre les décisions.

## ↳ Qui élabore le SCoT ?

### **Une maîtrise d'ouvrage : le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée**

Le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée est l'instance politique qui porte le projet de SCoT. Il est chargé de piloter les réflexions. Chaque commune a désigné deux élus pour la représenter au sein du syndicat mixte. Ce projet est donc le fruit des investissements des élus des 31 communes du territoire.

### **Un maître d'œuvre : l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AU[dat])**

Pour l'aider à élaborer le SCoT, le Syndicat Mixte a fait appel à l'AU[dat] un organisme d'ingénierie au service des collectivités et spécialisé dans les questions d'aménagement du territoire. Il apporte les connaissances techniques nécessaires afin d'aider les élus dans leurs prises de décisions.

### **Des partenaires : les personnes publiques associées**

L'élaboration du SCoT est issue d'un travail étroit avec les partenaires que sont l'Etat, le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture et bien d'autres institutions publiques.

**L'apport de la société civile et des habitants contribue également à nourrir le projet.**

# de Cohérence Territoriale? A quoi sert-il?

entre le développement urbain et la protection de l'environnement, et ce, dans le respect des objectifs de développement durable.

En élaborant le SCoT Méditerranée, les élus, regroupés au sein du Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée, dessinent le futur de l'aire toulonnaise, en se fixant des objectifs en matière d'organisation de l'espace, de préservation de l'environnement, de production de logements, d'amélioration des déplacements et de développement économique... C'est la première fois qu'une telle démarche est entreprise à l'échelle des 31 communes de l'aire toulonnaise, c'est-à-dire à l'échelle du territoire ou du bassin de vie des habitants.

↘ *Un SCoT pour répondre aux besoins de développement tout en préservant l'environnement et l'agriculture.*

*Le SCoT permet d'estimer les besoins (logements, développement économique, grands équipements, infrastructures, etc.). Pour y répondre, il faut définir un équilibre entre le développement urbain, la protection de l'environnement et le développement de l'agriculture.*

*Pour cela, le SCoT :*

- *identifie les espaces naturels et agricoles à préserver et fixe un niveau de protection adapté à leur valeur et à leur usage.*
- *définit comment répondre aux besoins tout en optimisant l'usage de l'espace.*

↘ *Un SCoT pour un développement durable de l'aire toulonnaise.*

*Parce qu'il permet de lutter contre l'étalement urbain, de préserver les espaces riches en biodiversité, de limiter les déplacements ou encore d'orienter l'implantation des commerces et des activités tertiaires...  
...Il est au cœur des réflexions actuelles sur le développement durable.*

↘ *Un SCoT pour mettre en cohérence les politiques publiques.*

*Mettre en cohérence les politiques publiques, c'est faire en sorte que toutes les politiques aillent dans le même sens.*

*Par exemple, les politiques d'habitat sont indispensables pour attirer ou maintenir des actifs et des étudiants dans l'aire toulonnaise, de même, les investissements culturels peuvent avoir un effet d'entraînement sur la fréquentation touristique...*

*Cette coordination des politiques permet également d'optimiser les retombées des investissements publics.*

## ↘ De quoi est composé le SCoT ?

*Le SCoT se compose de trois principaux volets.*

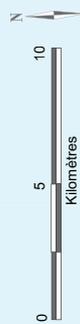
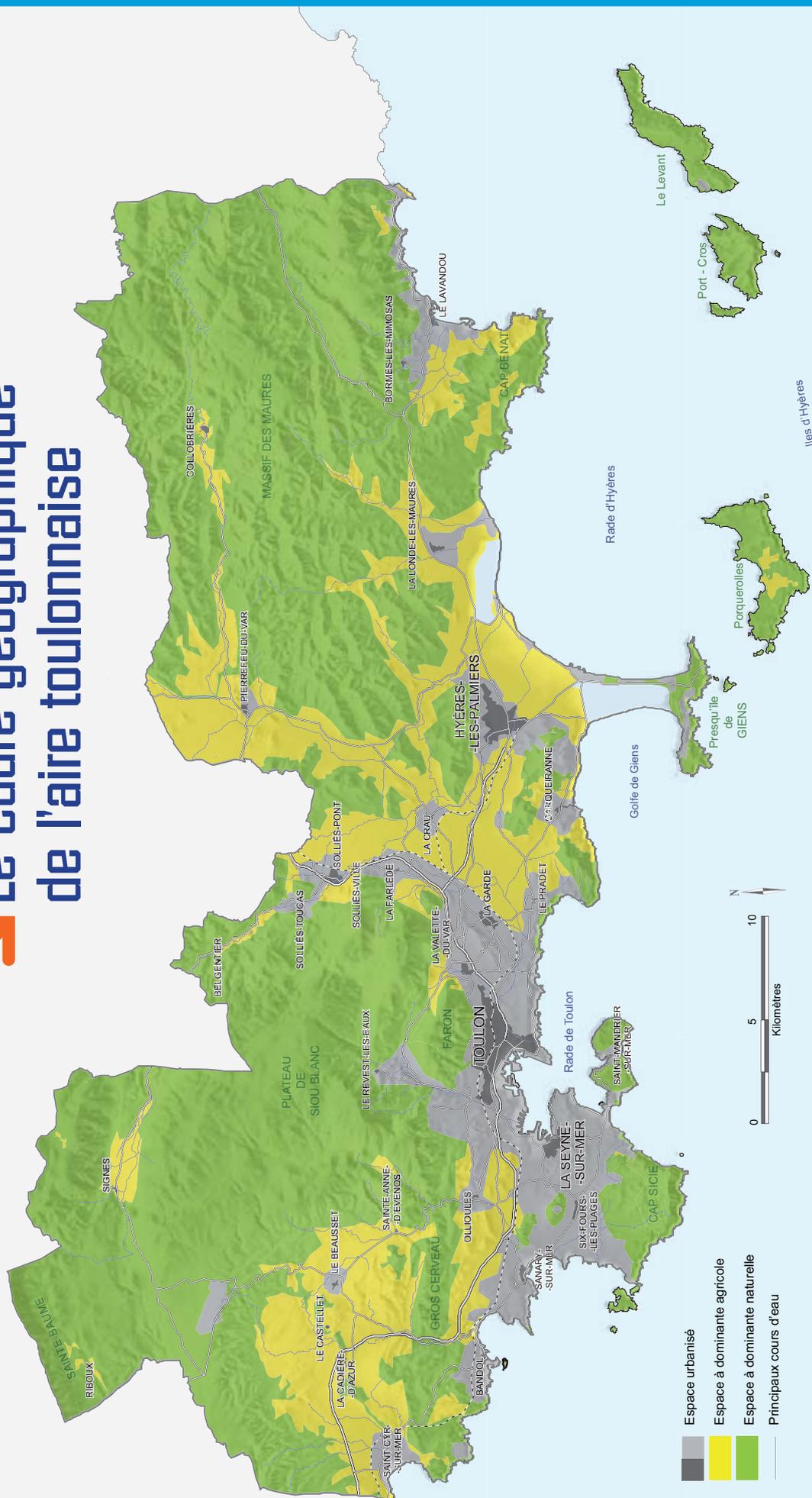
↘ **Le rapport de présentation**, qui est lui-même composé :

- du diagnostic du territoire. Il expose les forces et faiblesses du territoire et présente, au regard des prévisions démographiques et économiques, les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de production de logements, de transports, d'équipements et de services. Il expose ainsi les défis à relever et oriente les choix politiques qui seront exposés dans le PADD.
- de l'État Initial de l'Environnement. Il présente un état des lieux de la qualité environnementale du SCoT en faisant émerger les forces, faiblesses et insuffisances du territoire dans le domaine de l'environnement. Il permet ainsi d'éclairer les décideurs pour définir les objectifs du SCoT.
- de l'évaluation environnementale. Elle décrit et évalue les incidences notables que peut avoir la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement et présente les mesures envisagées pour compenser ces incidences.
- de l'explication des choix retenus dans le SCoT.
- de la description de l'articulation du SCoT avec les autres documents d'urbanisme.
- d'un résumé non technique de l'évaluation environnementale.

↘ **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** énonce l'ambition politique et les grands choix stratégiques pour l'avenir de l'aire toulonnaise. Il fixe un cap à atteindre.

↘ **Le Document d'Orientations Générales (DOG)** et ses documents cartographiques définissent les moyens pour mettre en œuvre la stratégie formulée dans le PADD.

# Le cadre géographique de l'aire toulonnaise



- Espace urbanisé
- Espace à dominante agricole
- Espace à dominante naturelle
- Principaux cours d'eau

## Carte d'identité

### Carte d'identité du SCoT

Nom: *SCoT Provence Méditerranée*

Membres: *31 communes (cf. carte) représentées par 2 élus par commune*

Date de naissance: *8 novembre 2002 (date de l'arrêt du périmètre du SCoT par le Préfet)*

Taille: *119 170 hectares*

Poids démographique:

*Dernier chiffre officiel (recensement INSEE 1999): 512 907 habitants. Estimation provisoire (calcul Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise 2005): 535 000 habitants*

Signes particuliers:

*Le territoire du SCoT Provence Méditerranée est fortement marqué par ses espaces naturels et son littoral:*

- *Espaces urbanisés: 22 190 ha (19 %)*
- *Espaces agricoles: 15 680 ha (13 %)*
- *Espaces naturels: 81 300 ha (68 %)*
- *Linéaire côtier: 294 km en comptant les îles*



## Le contexte

L'aire toulonnaise s'inscrit dans un cadre géographique très particulier, entre mer et montagne. Deux grands ensembles montagneux structurent fortement le territoire. Il s'agit:

- De l'ensemble formé par le massif Nord Toulonnais, le massif du Gros Cerveau, le Plateau de Siou Blanc et le massif de la Sainte Baume.
- Du massif des Maures et de ses contreforts.

Ces ensembles représentent environ 60% de la superficie totale du territoire.

L'occupation dominante du sol y est naturelle ou, dans une moindre mesure, agricole. Inversement, l'essentiel des activités se concentrent sur environ 40% du territoire, dans les espaces à forte intensité d'occupation humaine que sont le littoral, les plaines hyéroises, la vallée du Gapeau ou la plaine du Beausset.

Avec près de 530 000 habitants, le territoire Provence Méditerranée se situe sur le plan démographique parmi les 10 premières aires urbaines françaises. La prolongation des tendances observées durant la dernière décennie conduirait l'aire toulonnaise à accueillir plus de 500 000 habitants supplémentaires d'ici 2020, pour atteindre environ 580 000 habitants.

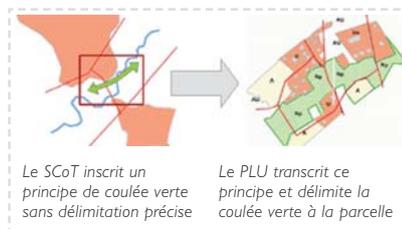
L'aire toulonnaise constitue le troisième pôle démographique de la façade méditerranéenne française (après Marseille-Aix et la conurbation Nice Côte d'Azur, mais devant Montpellier). Elle se situe à 65 km à l'est de Marseille et à 150 km au sud-ouest de Nice.

L'aire toulonnaise se distingue aujourd'hui en matière de rayonnement pour:

- son rôle de première base navale européenne en Méditerranée,
- l'essor des industries et des activités de recherche liées à la mer et à la Défense,
- le tourisme (45% de la fréquentation touristique varoise soit 33 millions de nuitées),
- une agriculture à haute valeur ajoutée, tournée notamment vers les filières viticoles et horticoles.

# SCoT/POS-PLU\*

## Quelles différences?



SCoT et POS/PLU sont des documents d'urbanisme qui ont des points de convergence, mais aussi des points de différence :

### Les points de convergence

**Les mêmes contraintes juridiques :** des obligations de forme quant à leur contenu, des obligations de procédure quant à leur élaboration et leur suivi ; des obligations de fond : respect d'un encadrement national (loi littoral par exemple).

**Le même but poursuivi :** fixer des normes (orientations pour le SCoT - zonages et règlement pour les POS/PLU) au service d'un projet dit d'aménagement et de développement durable.

**La prise en compte des démarches de planification sectorielles** (habitat, transports, commerces, etc.) **et de la préservation de l'environnement** (paysage, biodiversité, risques naturels et technologiques, etc.).

### Les points de différence

**L'espace :** échelle intercommunale pour le SCoT, échelle communale pour le POS/PLU.

**Le temps :** réflexion et prospective à moyen/long terme pour le SCoT réflexion et prospective à court/moyen terme pour le POS/PLU.

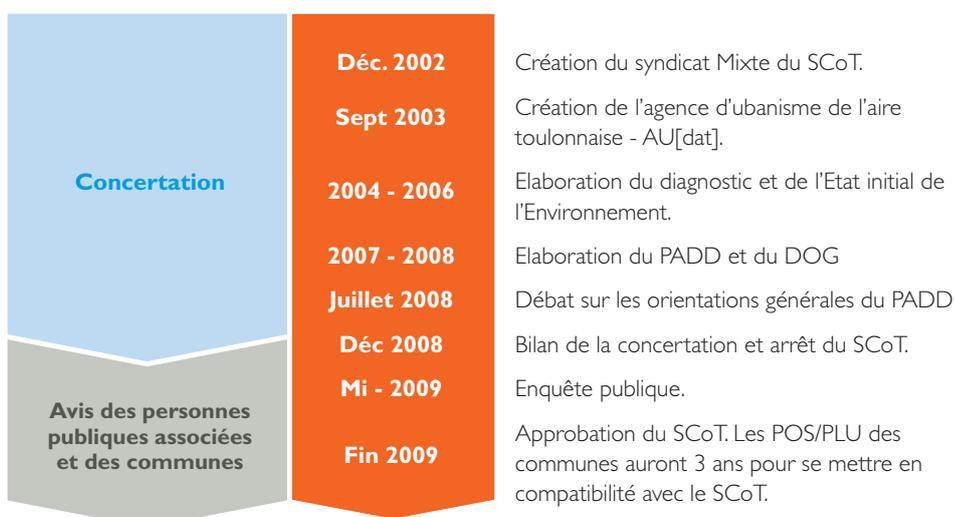
**Leur place dans la hiérarchie des normes d'urbanisme :** le POS/PLU est à la fois complémentaire et subordonné. Ses dispositions doivent être compatibles avec celles du SCoT. Les orientations du SCoT ne sont pas opposables directement aux utilisateurs des sols.

### Leur complémentarité

Au SCoT le défi de mettre en cohérence les grands enjeux et les problématiques du territoire, de déterminer les grandes orientations de l'aménagement et de la protection du territoire.

Au POS/PLU le défi de décliner, de compléter, de préciser le projet et les orientations du SCoT et de mettre en place une réglementation de l'usage des sols (zonages, règlements).

## Calendrier de la démarche



POS: Plan d'Occupation des Sols  
 PLU: Plan Local d'Urbanisme

# LE DIAGNOSTIC



## ↳ Diagnostic

### Comprendre notre territoire pour agir



*Le diagnostic du SCoT, élaboré en 2004-2005, a permis de dresser un portrait du territoire et de définir les enjeux stratégiques pour le futur de l'aire toulonnaise. Construit par les élus du Syndicat Mixte du SCoT, accompagnés dans cette démarche par l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise, il a aidé à bien comprendre la façon dont s'est développée l'aire toulonnaise. Il a été l'occasion de prendre de la hauteur pour mettre en avant, sans complaisance, les forces et faiblesses du territoire. Les élus ont ainsi pointé les défis auxquels l'aire toulonnaise devait faire face en matière de déplacements, d'habitat, de développement économique et de préservation de l'environnement et ont pu réfléchir au niveau de réponse que devait apporter le SCoT Provence Méditerranée.*

*Le diagnostic a également été nourri par les contributions des acteurs publics de l'aménagement du territoire (Etat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Conseil Général...) et par les échanges avec la société civile qui ont permis d'apporter un éclairage essentiel.*

*Dans les pages qui suivent, les principaux éléments du diagnostic du SCoT vous sont présentés.*

## ↳ Environnement

↳ Les espaces naturels représentent 68% de la superficie terrestre du territoire du SCoT et les espaces agricoles 13%.

↳ La diversité et la richesse des espaces naturels, du littoral et des paysages expliquent en grande partie la forte attractivité du territoire mais le mode d'urbanisation de ces 30 dernières années, fortement consommateur d'espaces a altéré le patrimoine naturel du territoire.

↳ Il existe des filières agricoles emblématiques comme la viticulture, l'horticulture, la figue ou l'olive. La viticulture se situe dans deux grands bassins : à l'Ouest, la culture du Bandol et à l'Est, la culture du Côte de Provence. L'horticulture se concentre essentiellement dans le bassin hyérois plus précisément dans les plaines alluviales. L'arboriculture se situe dans l'Ouest toulonnais (piémont du massif du Gros Cerveau et bassin du Beusset), dans la vallée du Gapeau (Solliès Pont) et dans la Vallée de Sauvebonne. Ces espaces de production à forte valeur emblématique et économique sont soumis à une pression urbaine importante. En 30 ans, un tiers des espaces agricoles a disparu.

↳ Certains modes d'urbanisation ont engendré une plus grande exposition aux risques naturels (incendie, inondation...).



## ↳ Mode de développement

↳ Depuis 30 ans, la ville s'est fortement étendue. Entre 1972 et 2003, le territoire a été très attractif : la population est passée de 390 000 à 530 000 habitants.

↳ Notre mode de développement (production de logements, création d'équipements publics, de routes, implantation de zones d'activités) a conduit à la consommation de 11 500 hectares en 30 ans. L'urbanisation s'est étalée dans une logique d'accessibilité automobile, ce qui a renforcé les problèmes de déplacements, éloigné les habitants de leur lieu de travail, parfois dévitalisé certains centres-villes ou centres de villages et fragilisé l'agriculture et les espaces naturels.

↳ Dans une optique de développement plus durable, les élus ont décidé aujourd'hui de rompre avec ce mode d'urbanisation pour économiser le foncier, préserver l'agriculture et notre capital naturel et améliorer la qualité de vie des habitants.

# LE DIAGNOSTIC



## ➤ Habitat

- Dans un contexte de croissance démographique, la production de logements reste insuffisante par rapport aux besoins actuels et futurs. Même si la population n'augmentait pas, il faudrait tout de même construire des logements. En effet, les personnes vivant seules sont de plus en plus nombreuses: on vit moins en couple et la cohabitation de plusieurs générations sous un même toit est de plus en plus rare. Il faut donc aujourd'hui plus de logements pour loger le même nombre de personnes qu'autrefois.
- Les logements construits sont souvent trop éloignés des lieux de travail, engendrant des déplacements quotidiens longs et coûteux.
- La plupart des logements produits s'avère inaccessible par rapport aux revenus des jeunes et de beaucoup d'actifs.

## ➤ Transports

- Le réseau routier est devenu quotidiennement saturé et ce problème s'accroît avec la croissance démographique.
- Les aménagements routiers et urbains ne facilitent pas la circulation des piétons et des cyclistes: celle-ci est difficile voire dangereuse.
- Les transports en commun ne sont pas encore assez compétitifs face à la voiture.
- Le réseau routier local est insuffisant et ne favorise pas les déplacements de proximité.

## ➤ Economie

- La localisation des entreprises pourrait être améliorée: le commerce, le tertiaire, l'artisanat, l'industrie et la haute technologie cohabitent parfois dans le désordre.
- Les zones d'activité n'offrent pas toujours une qualité d'accueil suffisante: accessibilité, entretien, services aux entreprises et aux employés sont à améliorer.
- Les espaces agricoles ont diminué d'un tiers en 30 ans.
- Les centres-villes souffrent de la concurrence des zones commerciales périphériques.
- Les entreprises rencontrent des problèmes de recrutement car les actifs ont des difficultés à se loger.





# NOTRE PROJET POUR LE TERRITOIRE

## POUR LE TERRITOIRE POUR LE TERRITOIRE POUR LE TERRITOIRE



## Le PADD

### Notre projet pour le territoire

En 2007, les élus du Syndicat Mixte du SCoT se sont penchés sur les défis qu'ils avaient identifiés dans le diagnostic du SCoT. Ils ont débattu sur les réponses qui pouvaient être apportées. Trois grandes ambitions ont été retenues pour dessiner le futur de l'aire toulonnaise :

- 1. Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire.**
- 2. Définir les axes de développement de l'aire toulonnaise (élaborer une stratégie de développement économique, répondre aux besoins de logements, promouvoir une offre de transports collectifs performante...).**
- 3. Promouvoir un cadre de vie de qualité.**

C'est en prenant appui sur ces grandes ambitions que les élus du SCoT ont élaboré une première version du PADD du SCoT.

Le PADD est un document synthétique qui exprime la volonté politique des élus pour le futur de l'aire toulonnaise. Il fixe des objectifs en terme d'organisation de l'espace et de préservation de l'environnement, de production de logements, de développement économique, d'amélioration des déplacements...

Il est aujourd'hui encore largement nourri par les remarques et les propositions des communes (notamment celles des nouvelles équipes municipales) et des partenaires publics. Il a également été examiné par un cabinet juridique au printemps 2008 pour vérifier sa légalité.

Le SCoT sera définitivement approuvé en 2009 par les élus du syndicat mixte du SCoT après plusieurs mois de consultation et de concertation avec les communes, les principaux partenaires publics, la société civile et les habitants.

Les objectifs du PADD sont déclinés dans les pages qui suivent.



## ➤ Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

### Préserver et valoriser le capital naturel et agricole

#### ➤ Préserver le capital naturel et agricole

- Préserver les espaces à forte valeur écologique et paysagère et les espaces agricoles structurants.
- Préserver les espaces soumis aux dispositions de la loi Littoral.

#### ➤ Valoriser et gérer le capital naturel et agricole

- Faciliter la découverte et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles.
- Valoriser certains espaces soumis au risque inondation.
- Permettre le développement d'activités économiques participant à l'entretien des massifs forestiers.

### Organiser et maîtriser le développement de l'aire toulonnaise

- Privilégier une localisation du développement (habitat, activités économiques, grands équipements) dans les espaces bien desservis par les transports collectifs.

- Recentrer et intensifier le développement dans la rade de Toulon et les pôles majeurs pour limiter l'étalement urbain et la périurbanisation et renforcer l'attractivité du cœur de l'agglomération.

- Renforcer le niveau de services (commerces, services à la personne, services publics) et d'équipements (culturels, sportifs, de loisirs et de santé) des pôles intercommunaux, communaux et de proximité.

- Limiter la consommation d'espace en favorisant un usage économe du foncier disponible (privilégier le renouvellement urbain comme mode de développement, maîtriser les extensions de l'urbanisation, promouvoir des formes urbaines économes en espace et prendre en compte la loi Littoral).





## ➤ Définir les axes de développement de l'aire toulonnaise

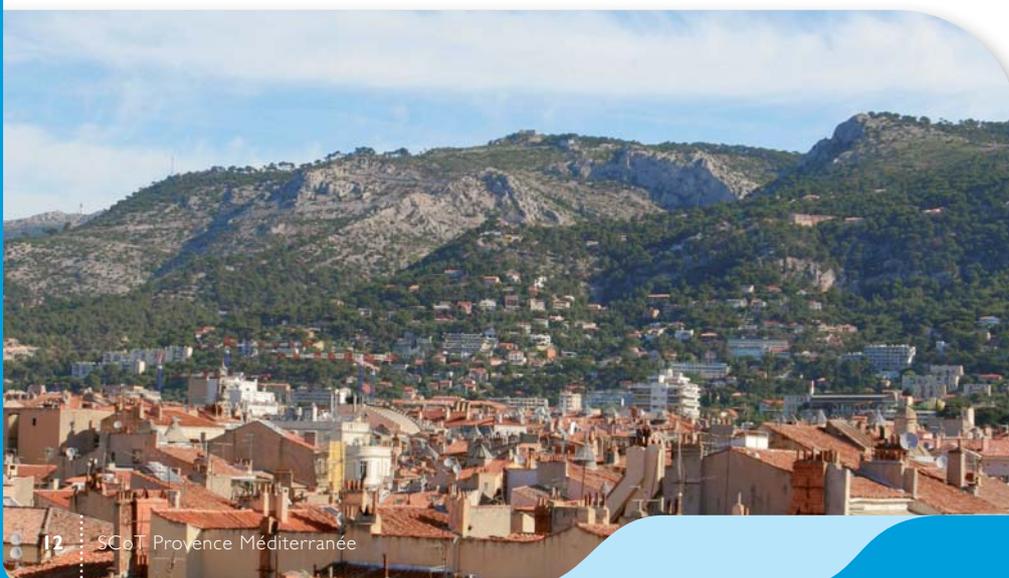
### Affirmer l'attractivité de la métropole sur le plan national et européen

- Conforter le rôle économique euroméditerranéen de la métropole (notamment l'industrie et la recherche civiles et de défense liées à la mer).
- Affirmer le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Diversifier l'attractivité touristique et consolider le développement de l'offre culturelle.
- Créer un réseau de transports collectifs métropolitains performant articulé avec les territoires voisins.
- Soutenir le développement des activités portuaires.



### Élaborer une stratégie de développement économique

- Diversifier la structure économique de l'aire toulonnaise (créer et maintenir des emplois diversifiés et qualifiés).
  - Développer l'excellence économique
  - Encadrer le développement des services et des pôles commerciaux
  - Répartir la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace
  - Pérenniser la capacité productive agricole de l'aire toulonnaise
- Produire une offre de logements localisée au plus près des emplois et adaptée aux profils des actifs pour les maintenir et les attirer.
- Améliorer la performance des espaces économiques
  - Définir une armature des espaces d'activités économiques pour localiser la bonne entreprise au bon endroit
  - Améliorer la qualité de ces espaces (desserte en transports en commun, signalétique, espaces publics, qualité paysagère des aménagements, services aux entreprises et aux employés...).



## Répondre aux besoins en logements

- Accroître la production de logements et la recentrer dans le cœur de l'aire toulonnaise en produisant un minimum de 2 320 résidences principales par an, dont au moins 60 % dans l'agglomération Toulon Provence Méditerranée.
- Privilégier la production de logements par renouvellement urbain et en construisant dans des sites dont l'utilisation sera optimisée.
- Diversifier l'offre de logements pour s'adapter aux besoins spécifiques et à la solvabilité des ménages.
- Offrir, dans les espaces d'habitat, un niveau de services, d'équipements et de commerce suffisants et accessibles à pied, en vélo ou en transport en commun dans les espaces d'habitat.



## Organiser les déplacements

- Offrir un système de transports collectifs performants pour proposer une alternative crédible à l'usage de la voiture.
- Assurer la cohérence urbanisme-transports collectifs.
- Rendre possible l'usage des modes doux (marche et vélo) pour les déplacements quotidiens.
- Développer une politique de stationnement qui incite à l'usage des transports collectifs et contribue à la redynamisation des centre-villes.
- Achever le développement du réseau autoroutier et améliorer le réseau routier local.
- Repenser la desserte des espaces d'activités économiques et des espaces touristiques.
- Réduire et mieux organiser les flux de transports de marchandises.



## ➤ Promouvoir un cadre de vie de qualité

### Apaiser la ville

- Promouvoir une ville plus douce et accueillante
  - Rendre les déplacements possibles pour tous en agissant sur l'aménagement et le partage de la voirie, l'accessibilité des transports collectifs, des équipements et des espaces publics.
  - Favoriser les modes de déplacement doux (marche, vélo) pour les déplacements quotidiens et touristiques.
  - Améliorer la qualité des espaces publics (places, voirie de qualité, parcs et jardins...).
  - Développer l'animation urbaine et conforter l'offre culturelle, sportive et de loisirs.
- Prendre en compte les nouveaux rythmes de vie des habitants : implantation et horaires des services de proximité et des équipements.
- Participer à la cohésion sociale du territoire c'est-à-dire favoriser les meilleures conditions de vie possibles pour les habitants en atténuant les disparités sociales et spatiales (mixité sociale, accès au logement, à l'emploi...).





➤ Diminuer l'exposition des habitants aux nuisances sonores et réduire les émissions atmosphériques en agissant sur l'organisation du territoire, en maîtrisant le trafic automobile

### Entretenir la qualité des paysages au sein des villes

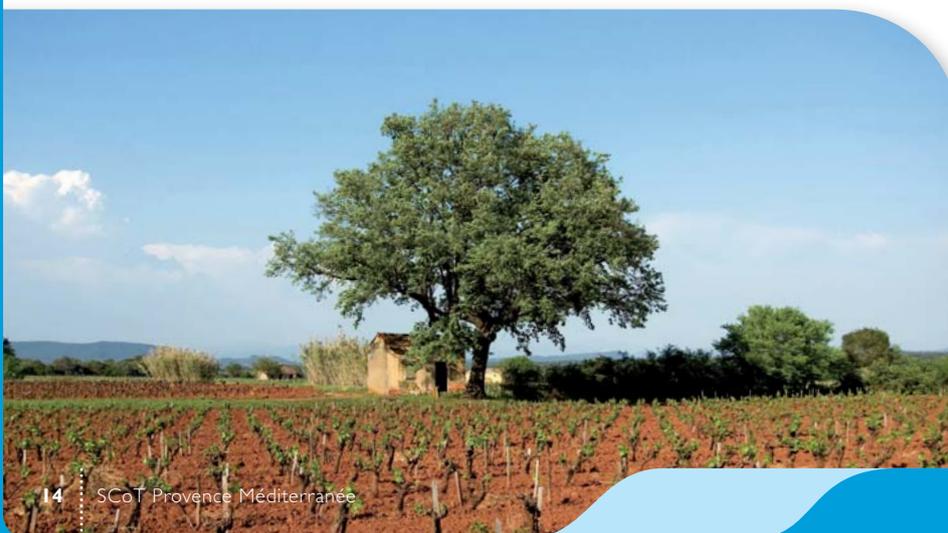
- Préserver les sites bâtis présentant un intérêt paysager spécifique.
- Améliorer la qualité des entrées de ville et d'agglomération.
- Améliorer la qualité des aménagements en s'inspirant du contexte paysager des lieux.
- Aménager une armature de parcs et jardins.

### Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques

- Permettre un développement qui vise à prévenir les risques naturels et technologiques dans les zones urbanisées et qui préserve au mieux les espaces naturels.
- Prendre en compte les risques dans l'aménagement :
  - tenir compte des zones soumises aux aléas et les règlements des documents référents en matière de prévention des risques ;
  - définir, si besoin, des conditions d'aménagement et de construction qui minimisent les risques.

### Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

- Être attentif aux ressources en eau et aux milieux aquatiques.
- Economiser l'énergie en diminuant les consommations énergétiques et en développant les énergies renouvelables.
- Améliorer de manière durable la gestion des déchets.
- Assurer l'approvisionnement en matériaux (ressources en granulats).



# ↳ Concertation

## L'expo a grandi

Dans la continuité de la concertation engagée depuis 5 années, le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée organise une exposition itinérante sur l'ensemble du territoire. Cette exposition reprend les éléments contenus dans cette lettre et relatifs au PADD. Elle prend le relais de celle relative au diagnostic du territoire. Elle sera inaugurée dans la commune de Toulon le 11 octobre à 9h30 dans le hall de l'hôtel d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée, 20 rue Nicolas Peiresc à Toulon.

Pour retrouver toutes les dates d'exposition, nous vous invitons à contacter l'administration du Syndicat Mixte au numéro indiqué page suivante.

[www.scot-pm.com](http://www.scot-pm.com)

Un site internet pour suivre l'actualité du SCoT Provence Méditerranée.



## Comment participer ?

Pour participer à l'élaboration du SCoT (s'informer, faire des remarques), plusieurs possibilités :

- les réunions publiques (la prochaine aura lieu le 6 décembre à Toulon),
- le site internet du SCoT, rubrique contacts,
- les registres situés dans les 31 communes du territoire, en mairie,
- l'administration du SCoT : 7 rue picot à Toulon.

### Article L.110 du Code de l'urbanisme

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages (...), les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »



### Nouvelle Aire n°1

A quoi sert un SCoT ?  
Qui l'élabore ?



### Nouvelle Aire n°2

Les premiers éléments du diagnostic.



### Nouvelle Aire n°3

Zoom sur les 4 diagnostics de secteur du SCoT Provence Méditerranée.



### Nouvelle Aire n°4

L'ambition du SCoT.

## Contacts

Syndicat Mixte  
SCoT Provence Méditerranée

B.P. 537 - 83041 Toulon Cedex  
Téléphone : 04 94 05 35 22 ou 04 94 05 35 21  
Télécopie : 04 94 05 35 35  
E-mail : [contact@scot-pm.com](mailto:contact@scot-pm.com)

Directeur de la publication : M. Robert Bénéventi  
Conception / réalisation : Oolaboobaloo  
Crédits photos : H. Hébrard, Audat, SCoT PM, O. Pastor, Mairie de Toulon.  
Impression : Hennisud.  
Tirage : 260 000 exemplaires.



## Inscrivez-vous !

Si vous souhaitez recevoir les prochains numéros de la lettre du SCoT, être informé des événements à venir, merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées soit par courrier sur papier libre soit par e-mail (cf. adresses ci-dessus).